



DELIBERATION N° 4

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 28
Votants : 28
Pour : 24
Contre : /
Abstentions : 4
(PC)

Mise en place
d'une bourse au
permis de
conduire –
Approbation de la
convention
tripartite –
Autorisation
accordée à
Monsieur le Maire
de la signer

L'an deux mil quinze, le quinze septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 9 septembre 2015

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L. DARRIBEROUGE, M.EVENE, G. LASSABE, C.ORDONNES, G.MOSCHETTI, A.VALOT, N.DAUGA, JD BONNOME, D.ARMENGAUD, MJ ROQUES, JM BAGNERES-PEDEBOSCQ, G. ELGART, J. DOS-SANTOS, S. PUYO, I.OXOBY-PAGNAN, M. LORDON, C. DUFOUR, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés : P.ACEDO (pouvoir à F.GONZALEZ), A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ) UA DEL PRADO, MJ ESPIAUBE (pouvoir à J.DUBOURDIEU), C.DAVID (pouvoir à JP CRESPO), P.FAVRAUD (pouvoir à Ch.MARTIN)

Secrétaire de séance : C.DUFOUR

Madame Claire ORDONNES, Adjointe, rappelle la mise en place d'un Temps d'Accompagnement Scolaire (TAS) dans les écoles élémentaires Jean Abbadie et Paul Langevin à raison de 2 fois 1 h 30 par semaine.

Elle indique que la volonté de la Commune est que ce temps d'aide au travail scolaire soit animé par de jeunes bacheliers encadrés par les directrices de site.

En contrepartie de cet engagement, représentant 100 heures sur une année scolaire, la Commune propose de financer leur permis de conduire.

L'auto-école associative « inser volant » dépendant de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adulte du Pays Basque est partenaire de ce dispositif en proposant une formation complète au permis de conduire pour 1 400 €.

Considérant que l'obtention du permis de conduire constitue un atout incontestable pour la formation ou l'emploi des jeunes, il est proposé au Conseil Municipal d'instituer une bourse au permis de conduire, d'approuver la convention tripartite présentant les modalités de ce dispositif et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer avec l'auto-école associative « inser volant » et chaque bénéficiaire.

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

Le Conseil Municipal,

- . **décide** d'instituer une bourse au permis de conduire permettant le financement de cette formation en contrepartie d'un engagement citoyen de 100 heures dans le cadre du temps d'accompagnement scolaire,
- . **approuve** la convention tripartite définissant les modalités du dispositif,
- . **autorise** Monsieur le Maire à la signer avec le représentant de l'auto-école associative « inser volant » et chaque bénéficiaire du dispositif.

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 16 septembre 2015
Le Maire,
Francis GONZALEZ**

